

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 22 juin 2022 à 18h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Vu la Loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;
Vu la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la gestion de la crise sanitaires ;
Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;
Vu la Loi n°2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique ;
L'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 prévoit, jusqu'au 31 juillet 2022, les mesures suivantes : la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

Etaient présents :

ANDRE René	HERGAT Michel	BALCERZAK Roland
HATRI Aïcha	SCHITZ Denis	SCHIVRE Marc
WEIS Mathieu	TACCONI Pierre	JURCZAK Serge
SCHULTZ Laurent	MATHIEU Bertrand	LANGMAR Déborah
LUCCHINI Marc	PAQUET Michel	LORENTZ Maurice
RENAUX Patricia	FERRERO Marc	KOWALCZYK Maryline
PARPETTE Jerry	RECH Serge	FRADELLA Cédric
VEINNANT Bernard	ROBINET David	
POUGET Clémence	BECKER Patrick	
CORAZZA Jean-Luc	HOLSENBURGER Alexandre	
HERFELD Marie-Laurence		
MEDVES Jean-François		

Procurations :

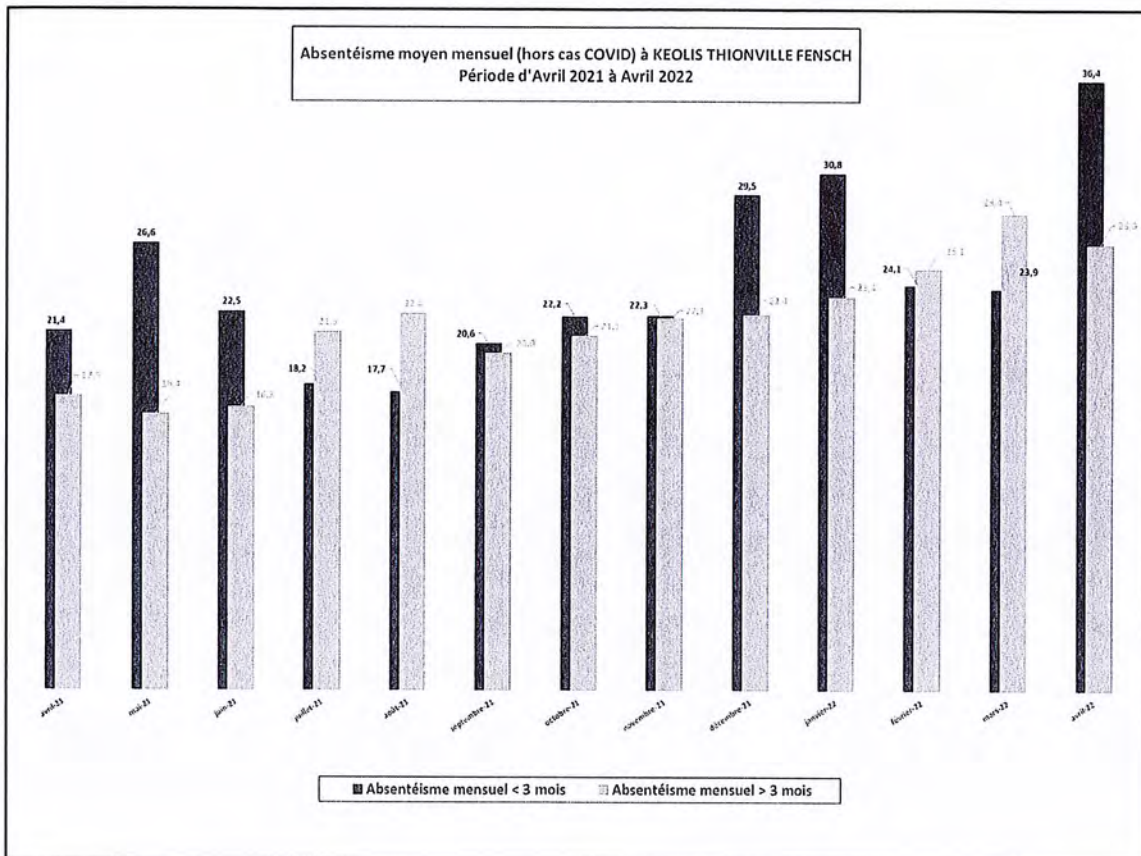
ZIEGLER Damien	a donné procuration à	LUCCHINI Marc
SCHNEIDER Brigitte	a donné procuration à	RENAUX Patricia
FREYBURGER Julien	a donné procuration à	SCHREIBER Roger
BERNARDI Alessandro	a donné procuration à	HATRI Aïcha
REBSTOCK-PINNA Alexandra	a donné procuration à	HOLSENBURGER Alexandre
SEGURA Olivier	a donné procuration à	TACCONI Pierre
ACKER Christine	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
ZENNER Bernard	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
BAUR Denis	a donné procuration à	LANGMAR Déborah
PAULY Elsa	a donné procuration à	SCHIVRE Marc

Assistaient en outre les techniciens du SMiTU :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint
NABE Kalil, Responsable des Finances
VAUTRELLE Alexandre, Responsable des Affaires Juridique
SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDM et Citézen
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing
SCHMIDT Matthieu, Assistant comptable
MOUCHARD Margot, Assistante de Direction

POINT I-4 – DELIBERTATION N°2022/I-39 - NOUVELLE PROPOSITION DE PRIORISATION DES LIGNES DU RESEAU CITELINE

KEOLIS Thionville Fensch continue de rencontrer des difficultés de recrutement pour les postes de conducteurs. A cela vient s'ajouter la problématique de l'absentéisme qui n'évolue guère de manière positive. Malgré la mise en place du plan de priorisation qui nous fait économiser 14 plans de travail, nous arrivons encore certains jours à voir une dizaine de plans de travail supprimés en plus.



Aussi, afin de pouvoir informer les usagers et de sécuriser les transports des scolaires pour la rentrée de septembre 2022, il est proposé de continuer d'appliquer le plan de priorisation actuel et ce, jusqu'au 31 décembre 2022.

Pour rappel, le principe est le suivant :

⇒ réduction de la fréquence de la ligne S03 FLORANGE Moulin Daspich – UCKANGE Route de Metz en la passant en circulation en Période de Vacances Scolaires. Concrètement, 5 services ont été supprimés les Lundis, mardis, jeudis et vendredis et 3 les mercredis.

⇒ suppression de 19 voyages sur la ligne S02 THIONVILLE Gassion – THIONVILLE Bel Air.

La fréquence horaire est tombée à 30 mn à certaines heures de pointe au lieu de 15 mn et à 1'heure au lieu de 30 mn à certaines heures creuses.

⇒ réduction des fréquences des lignes S22 HAYANGE Cité des Grands Bois – THIONVILLE Foch via Konacker et S23 HAYANGE Cité des Grands Bois – THIONVILLE Foch via Marspich en les faisant circuler en Période de Vacances Scolaires.

Des renforts scolaires ont été maintenus.

Comme il a été dit précédemment, le gain est de 14 plans de travail.

Pour information, la somme des pénalités à ce jour est de 1.204.500 euros facturés.

Il est proposé au Comité Syndical de se positionner sur la proposition de maintien du plan de transport priorisé jusqu'au 31 décembre 2022.

Le Bureau Syndical en date du 9 juin 2022 a donné un avis favorable.

Le Collège des partenaires du Comité des Partenaires du 14 juin 2022 a donné un avis défavorable.

Le Collège des élus du Comité des Partenaires du 14 juin 2022 a donné un avis favorable.

La Commission Réseau du 20 juin 2022 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition de maintien du plan de transport priorisé jusqu'au 31 décembre 2022.

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 23 juin 2022

le Président,



Roger SCHREIBER